



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 038-18

Objet : *RS - Passation d'avenants aux marchés de transport scolaire établis avec la société Francony pour la desserte de la commune de Jarsy*

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 038-18

objet **RS - Passation d'avenants aux marchés de transport scolaire établis avec la société Francony pour la desserte de la commune de Jarsy**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que, du fait de la fusion, la nouvelle Communauté d'agglomération est devenue organisatrice de la mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial regroupant à présent 38 communes.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, Chambéry métropole - Cœur des Bauges organise les services de transport scolaire, en lieu et place du Département de la Savoie, sur les 14 communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes du Cœur des Bauges. Dans ce cadre, 19 marchés publics de services de transport scolaire ont été transférés à l'agglomération.

Depuis le 6 janvier 2018, l'effondrement de la route d'accès au hameau de Belleville à Jarsy a contraint le transporteur à affecter un second véhicule afin de pouvoir réaliser les services de transport scolaire n° 1314 (collégiens) et n° 1317 (élèves du primaire) dans leur intégralité et ainsi assurer la continuité du service public.

Le coût de la mise à disposition de ce second véhicule est fixé à 25 € HT/jour pour le circuit n° 1314 et 35 € HT/jour pour le circuit n° 1317.

La date des travaux permettant la réouverture de la voie est à ce jour non définie. Cependant, ceux-ci seront réalisés d'ici la fin de cette année scolaire 2017/2018.

La mise à disposition du second véhicule devrait donc durer au maximum 105 jours.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant aux marchés n° F17013 et n° F17016 prenant en compte la mise à disposition d'un second véhicule sur les circuits de transport scolaire n° 1314 et n° 1317 du 6 janvier 2018 au 6 juillet 2018 au plus tard.

Le montant maximal des avenants, dont les projets sont joints en annexe, correspondrait donc à une augmentation maximale de 4 % du coût initial total estimé des marchés soit pour chaque marché :

	F17013	F17016
Numéro de l'avenant	Avenant n° 1	Avenant n°1
Montant total estimé du marché initial (€ HT valeur septembre 2016)	60 891,25 €	95 427,50 €
Montant maximal de l'avenant (€ HT valeur septembre 2016)	2 625,00 €	3 675,00 €
Nouveau montant total estimé du marché (€ HT valeur septembre 2016)	63 516,25 €	99 102,50 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 010-17C C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la délibération n° 264-17 C du Conseil communautaire du 13 février 2017 approuvant la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu les marchés F17013 et F17016,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature des avenants aux marchés de transport scolaire n° F17013 et n° F17016,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 038-18

Objet de l'acte : RS - Passation d'avenants aux marchés de transport scolaire établis avec la société Francony pour la desserte de la commune de Jarsy

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe : PROJET AVENANT F17013;PROJET AVENANT F17016;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20687H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20687H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018